

DELIBERATION N°2020-21_58
de la Commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté

Séance du Mardi 23 février 2021

2. Approbation du procès-verbal de la CFVU du 21 janvier 2021

La délibération étant présentée pour décision.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 22 Membres représentés : 6 Total : 28	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 28 Pour : 28 Contre : 0
---	--

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, approuvent le procès-verbal de la CFVU du 21 janvier 2021.

Besançon, le 24 février 2021
Pour la présidente et par délégation
La Directrice Générale des Services

Rabia DEGACHI

Annexes / pièces jointes :

Procès-verbal de la CFVU du 21 janvier 2021

**Procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire
du conseil académique de l'université de Franche-Comté**

Séance du Mardi 21 janvier 2021

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'université de Franche-Comté s'est réunie le jeudi 21 janvier à 14h IUT Besançon-Vesoul – Amphi A

30 avenue de l'observatoire – Besançon, sous la présidence de Laurence RICQ, vice-présidente de l'université de Franche-Comté.

Etaient présents :

Collège A

Mostapha DISS (UFR SJEPEG)
Pascal KAMINA (UFR SJEPEG)
Guy LABARRE (UFR SLHS)
Nadine MAGY-BERTRAND (UFR Santé)
Pierre JOUBERT (UFR ST)
Samir JEMEÏ (IUT BM)

Collège des Usagers

Audrey MONNIER (UFR Santé) – liste BAF
Paul ESCHBACH (UFR Santé) – liste BAF
Hadrien KARNETH (UFR Santé) – liste BAF
Annabelle MARCHAL (UPFR ST) – liste BAF
Romain HASSOLD (UPFR Sports) – liste BAF
Athéna BLANC (UFR Santé) – liste BAF
Jordan SILVE (INSPE) – liste CGT-SE et ASDE
Wiam BAMA (UFR SLHS) – liste CGT-SE et ASDE
Marie GRAILHE (UFR SJEPEG) – liste Union
estudiantine

Intervenants :

Lucas BARREAUX
Julia WYSSLING
Emmanuelle MICALLEF
Maxime JACQUOT

Pouvoirs :

Pascal GILLON a reçu procuration de MH DE SEDE MARCEAU
Patrice BAUMANN a reçu procuration de Michel SAVARIC
Laurence RICQ a reçu procuration de AL COCHARD à partir de 16h00
Emmanuelle JACQUET a reçu procuration de AL FERRARI
Audrey MONNIER a reçu procuration de Lila MELET
Athéna BLANC a reçu procuration de Baptiste METIVIER
Jordan SILVE a reçu procuration de Léo GASPARI
Marie GRAILHE a reçu procuration de Marvin BEURTON
Wiam BAMA a reçu procuration de Manika GBA
Samir JEMEÏ a reçu procuration de Jean Marie VERNET
Pierre JOUBERT a reçu procuration de OM GIABBICONI
Estelle NILSONN a reçu procuration de C LE NOAN
Hadrien KARNETH a reçu procuration de Paul ESCHBACH à partir de 17h

Collège B

Anne-Laurence FERRARI (IUT BV)
Anne Laure COCHARD (IUT BV)
Pascal GILLON (UFR SLHS)
Elsa CURTIT (UFR Santé)
Alexandre FRONTCZAK (UFR Santé)
Emmanuelle JACQUET (UFR ST)
Laurence RICQ (UFR ST)

Collège des personnels BIATSS

Fabrice MUSSY (UPFR Sports) – Liste SNPTES
Patrice BAUMANN (CLA) – liste SUD Education
Christine LOPEZ (UFR SJEPEG) – liste Ensemble,
pour une université respectueuse !

Invités :

Estelle NILSONN
Karine MONNIER JOBE
Jeanne Marie JANDEAUX
Anne TATU

Table des matières

1. Informations diverses.....	3
2. Approbation des PV du 26 novembre et des 15.12.20	7
3. Désignation des représentants CFVU aux diverses instances et conseils de l'UFC.....	7
4. Création d'un double-diplôme pour la licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales parcours formation franco-italienne en partenariat avec l'université de Bergame.....	13
5. Accord-cadre entre l'Università degli Studi di Bergamo et l'Université de Franche-Comté.....	14
6. Vie étudiante	15
7. Renouvellement d'accréditation du CMI information communication	16
8. Présentation : missions du service Orientation Stage-Emploi	16
9. Présentation : le CLA (Centre de linguistique appliquée) en chiffres.....	16
10. UE libres : créations, modifications et réouvertures 2020-2021	17
11. Bilan des formations universitaires professionnalisantes (FUP) 2019-2020.....	17
12. Adaptation au DEUST Théâtre des Modalités d'admission aux formations préparant au DEUST validées en CFVU du 26-11-2020 et CA du 14-12-2020	18
13. Dates de recrutement du Diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée pour la rentrée 2021	18
14. Scolarité.....	18
15. Questions diverses	19

Laurence Ricq ouvre la séance à 14 heures 07 minutes. Le quorum est atteint.

1. Informations diverses

- Ajout de deux points à l'ordre du jour

Laurence Ricq indique aux membres de la CFVU qu'elle souhaiterait ajouter deux points à l'ordre du jour de la séance. Ces points sont les suivants :

- Offre campus Sport, dont l'offre a été de nouveau adaptée au contexte covid-19, avec notamment la mise en place du sport sur ordonnance.
- Compensation en PASS/LAS. **Laurence Ricq** indique qu'il y a nécessité de voter des précisions sur les règles de compensation, et que la question sera abordée en questions diverses.

Laurence Ricq soumet au vote l'ajout de ces deux points à l'ordre du jour.

Vote pour approuver l'ajout des deux points relatifs à l'offre campus sport et aux règles de compensation à l'ordre du jour de la séance :

UNANIMITE POUR

- Présentation des vices présidents étudiants

Laurence Ricq présente à la commission les deux vices présidents étudiants, qui sont :

- **Alexandre Chodey**, vice-président désigné
 - **Marie Jeanningros**, vice-présidente élue.
- Personnes invitées systématiquement à la CFVU

Laurence Ricq informe les membres de la commission que plusieurs personnes extérieures non élues seront systématiquement invitées à la CFVU. Ces personnes sont les suivantes :

- **Laurence Treps** et **Arnaud Etcheverria**, du Service de formation et règlementation des études (SFRE) ;
 - **Jeanne-Marie Jandeaux** du Service commun de documentation (SCD) ;
 - **Karin Monnier-Jobé**, du service Orientation stage-emploi (OSE) ;
 - **Madame Christine Le Noan**, directrice du CROUS, est élue à la CFVU ; toutefois, lorsqu'elle ne pourra être présente, elle sera représentée, dans la mesure du possible, par une personne du CROUS ;
 - La vice-présidente CFVU de l'Université de Bourgogne Mme Karen Fiorentino.
- Point Covid-19 : enseignements et vie étudiante

Laurence Ricq indique que l'enseignement en présentiel est soumis au décret du 29 octobre 2020, modifié les 9 et 16 janvier 2021, ainsi qu'à la circulaire du 19 décembre 2020.

Elle rappelle également qu'un couvre-feu est en vigueur depuis le 4 janvier 2021.

Laurence Ricq informe les membres de la CFVU de la communication faite par le 1^{er} ministre et la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Frédérique Vidal en date du 14 janvier. Cette communication est la suivante : « *En complément du dispositif d'accueil des étudiants en difficulté, ils ont ainsi confirmé la reprise, à partir de la semaine du 25 janvier, des travaux dirigés en demi-jauge pour les étudiants de première année. Le Premier ministre a chargé la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de travailler en concertation avec l'ensemble des acteurs à un plan de reprise en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, fondé sur le respect de jauges claires et sur une politique de dépistage adaptée* ».

Laurence Ricq indique qu'une nouvelle circulaire a été annoncée.

Laurence Ricq précise que, pour ce qui est de l'université de Franche-Comté, les règles sont les suivantes :

- Certains travaux pratiques peuvent se tenir en présentiel après autorisation du recteur ;

- Le retour en présentiel sera possible par groupe de 10 pour les étudiants fragiles. En effet, par une circulaire du 19 décembre 2020, la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a fait savoir que les établissements d'enseignement supérieur pouvaient accueillir, sur convocation, les étudiants les plus fragiles, par groupes de dix maximum, pour bénéficier de toute forme d'enseignements justifiés sur le plan pédagogique. A ce titre, une décision de la présidente de l'université a été prise, précisant les conditions d'applications de ce dispositif à l'université de Franche-Comté. Cette décision a été communiquée le 14 janvier dernier. Les étudiants concernés devront être convoqués.

Laurence Ricq précise que la suite des mesures serait un accueil en TD des premières années. Elle précise qu'une réunion a eu lieu le 20 janvier 2021 avec les directeurs de composantes, avec comme objectif un retour en présentiel. Elle confirme que la trajectoire de l'établissement, c'est de faire revenir les étudiants en présentiel, tous niveaux confondus.

Guy Labarre explique qu'il est difficile de mettre en œuvre cette mesure des demi-groupes car elle engendre des difficultés logistiques mais également pédagogiques (par exemple, faire cours de deux façons différentes pour des étudiants en présentiel et à distance).

Laurence Ricq lui répond qu'il est difficile de proposer un cadre à toute l'université. Elle indique que certains ont déjà affirmé que cela ne serait pas possible le 25 janvier. Elle précise qu'il y a un impact sur l'organisation de l'emploi du temps. **Laurence Ricq** rappelle qu'on nous conseillait de fonctionner par demi-journée, ce qui modifie les emplois du temps, etc., et ce qui est par conséquent très contraignant à mettre en place. Elle précise que les difficultés rencontrées par les étudiants doivent prévaloir.

Anne-Lise Cochard indique que si la circulaire n'est pas parue lundi, il ne sera pas possible de reprendre.

Laurence Ricq lui répond que le recteur attend également les consignes.

Samir Jemeï indique que le président de la république vient d'annoncer que les étudiants devront être en présentiel 20% du temps.

Laurence Ricq précise qu'être présent un jour par semaine ne résout pas le problème, car cela peut contraindre les étudiants s'ils habitent loin ou sont retournés chez leurs parents. Elle ajoute que cette mesure les isole malgré tout quatre jours par semaine.

Jeanne-Marie Jandeaux intervient pour rappeler que les BU restent ouvertes, qu'elles n'ont pas fermé. Elle indique que lorsque l'on entend l'alerte du gouvernement concernant la détresse étudiante, il faut rappeler que les BU restent ouvertes, avec du personnel qui accueille les étudiants sur les différents sites. Elle rappelle que les étudiants doivent cependant réserver leur place pour éviter un brassage de population trop important. **Jeanne-Marie Jandeaux** ajoute qu'au niveau national, on n'entend pas le ministre évoquer les BU, ce qui est dommage car les BU permettent le lien social des étudiants.

Athéna Blanc indique que certaines personnes n'arrivent pas à faire respecter les gestes barrières. Elle précise notamment qu'elle était en examen la veille, avec une personne juste devant elle et une autre juste derrière. Elle relève qu'il est toujours compliqué de faire respecter les gestes barrières même après plusieurs mois.

Laurence Ricq lui répond que la présidence a en effet des remontées de ce type de problème, notamment pour des cours où le port du masque n'est pas respecté.

Athéna Blanc ajoute que certains étudiants avaient le masque sous le nez et qu'aucun surveillant ne leur a fait remarquer.

Jeanne-Marie Jandeaux indique que pour la BU santé qui est ouverte en continu se pose la problématique des repas, car les étudiants n'ont pas d'espace où se restaurer sur le campus.

Estelle Nilsson répond à cela que le CROUS a conscience qu'il y a un problème, et qu'à force d'être remontée, l'information commence à être assimilée. Elle indique que la situation est difficile car le CROUS est obligé de suivre les préconisations pour tous les métiers de bouche. Il faudrait que nous puissions avoir un système d'accueil tout en restant à un mètre les uns des autres. Elle indique que cela va être compliqué avec la reprise envisagée, car il y a toute une gestion globale à appréhender. Elle ajoute que pour les étudiants qui ne viennent qu'une journée de temps en temps, cela crée des

problématiques. Il y a un manque de pragmatisme du quotidien dans les mesures prises qui pose problème.

Wiam Bama indique qu'il serait bien qu'un message soit diffusé aux étudiants pour parler des services de psychologie et des numéros à joindre en cas de besoin.

Jérémy Beaud revient sur l'intervention du président et précise qu'il vient d'annoncer que tous les étudiants auront accès à deux repas par jour pour le prix d'un euro.

Estelle Nilsson indique que sur les deux campus des universités de Franche-Comté et de Bourgogne, les horaires des RU ont été réorganisés, en ouvrant de 16 heures à 18 heures pour parer au couvre-feu.

Laurence Ricq précise qu'il y a beaucoup de décalage entre les annonces faites et les précisions réglementaires qui sont apportées.

Estelle Nilsson indique qu'effectivement, les effets d'annonce peuvent parfois être néfastes.

Anne Tatu prend la parole concernant la vie étudiante. Elle indique que l'idée de son intervention est de présenter globalement l'ensemble des dispositifs déjà mis en place où qui sont largement en devenir pour les étudiants.

Elle précise tout d'abord que le fond Covid est toujours disponible. Elle indique qu'au quotidien, il a alimenté la plateforme SMS qui a permis l'envoi de SMS aux étudiants. Cette plateforme va être mobilisée à l'effet des risques psychosociaux. **Anne Tatu** précise toutefois que l'information doit être communiquée quand elle est vraiment aboutie. Il faut que les renvois qu'on va opérer au travers de ce message soient centralisés. Il faut aller à l'essentiel dans la communication. On essaie qu'ils soient le plus lisible et exhaustif possible.

Athéna Blanc demande si la plateforme SMS est réservée uniquement aux services centraux ou si même les composantes pourront l'utiliser.

Anne Tatu lui répond que les urgences aujourd'hui sont de pouvoir communiquer toutes les informations à l'ensemble des étudiants. Elle précise que l'outil est descendant, que l'idée est de transmettre des informations aux étudiants.

Anne Tatu indique qu'il y a, de manière hebdomadaire, une demande qui continue de remonter régulièrement des composantes. Elle précise que les aides sont toujours actives, et que notamment un étudiant qui se trouve brutalement en situation de fracture numérique peut continuer de solliciter l'aide.

Anne Tatu rappelle qu'effectivement, les BU n'ont jamais fermé et qu'elles sont accessibles sur réservation. Elle rappelle également que le service de très longue durée de prêt d'ordinateur est toujours actif. Cette aide reste sollicitable au niveau des SCD et des composantes. **Anne Tatu** indique que la répartition de la flotte d'ordinateurs aux composantes a fait l'objet d'une grande solidarité entre composantes.

Jordan Silve indique à ce sujet que l'un de ses amis s'est trouvé en situation de fracture numérique et que lorsqu'il a demandé en interne dans la composante pour obtenir une aide, ils n'étaient pas au courant pour le prêt d'ordinateur. Il indique donc qu'il faut pouvoir parfaire l'information au niveau des étudiants.

Anne Tatu poursuit et indique que concernant les services, il y a campus sport. Elle indique qu'un message a été transmis via la plateforme pour permettre la reprise d'activité sportive. Elle ajoute que cela doit se faire avec des jauges basses, et pour cela, le service a répondu présent. Elle indique qu'ils sont encore en train de répondre à de nouvelles offres, pour que les étudiants puissent sortir et venir pratiquer.

Anne Tatu précise qu'il y a aussi les capsules numériques qui continuent.

Concernant le SUMPPS (Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé), **Anne Tatu** indique qu'il y a deux psychologues présents pour les étudiants, en présentiel et en distanciel. Elle précise que si l'information n'a pas encore été diffusée, c'est parce qu'une réunion de travail à ce sujet aura lieu mardi. Elle rappelle qu'il faut attendre pour que la communication soit aboutie. Elle indique qu'il y aura un rappel de tous les accompagnements psychologiques qui existent. Elle ajoute qu'une campagne de prévention a eu lieu hier au SUMPPS et aura lieu demain dans le nord Franche-Comté.

Anne Tatu ajoute que les appels à projets sont coordonnés et ont été ciblés pour être en lien avec les conditions dégradées de vie étudiante.

Anne Tatu indique qu'il y a un certain dynamisme, de la solidarité dans cette période. Il y a un début de coordination entre les différents acteurs, notamment sur la précarité menstruelle. Elle ajoute que l'université essaie de coordonner ces différentes initiatives, qui sont dispersées. L'université de Franche-Comté travaille notamment avec la croix rouge pour coordonner ces différents dispositifs.

Anne Tatu, indique, concernant les dispositifs nationaux, que l'on a amorcé le dispositif tuteur enseignant, avec des précisions que les enseignants attendent encore. Pour pouvoir déployer ce tutorat, on va venir amender les moyens du ministère. **Anne Tatu** ajoute, sur les dispositifs nationaux, que l'on a signé une convention avec *Emmaüs connect*, qui permet de mettre à disposition des smartphones et cartes Sim à des prix solidaires. Elle indique que ces prix solidaires sont pris en charge par la CVEC. On va donc à la fois cumuler les dons de smartphones et des recharges gratuites.

Enfin, **Anne Tatu** indique que le dispositif de tutorat étudiant devrait voir le jour début février. Les étudiants qui sont en grande détresse ne font pas la démarche d'aller chercher de l'aide. Il n'y a plus d'alerte parce qu'il n'y a plus de lien social. Les étudiants concernés ne peuvent donc pas être repérés. Un accompagnement par les pairs permet de mieux les repérer. L'idée est là de faire appel à des étudiants formés à la détresse et à la souffrance psychologique. Des étudiants de psychologie vont avoir une formation pour pouvoir écouter les étudiants et aller à leur rencontre. C'est à l'initiative de l'université de Franche-Comté ; c'est la chargée de mission précarité étudiante qui pilote ce dispositif.

Anne Tatu précise que la difficulté aujourd'hui est de coordonner l'ensemble de ces dispositifs et de réussir à communiquer.

Laurence Ricq indique que la demande des étudiants est d'être écouté, informé, soutenu, de manière bienveillante et non infantilisante. Il est donc demandé aux équipes pédagogiques d'organiser des temps de rencontre/ discussions avec les étudiants, de renforcer l'identification des étudiants fragiles et de les rediriger vers les services appropriés, de diffuser un message de bienveillance sur les examens au vu des conditions pédagogiques dégradées.

Pascal Gillon indique que les enseignants demandent régulièrement à leurs élèves si les autres étudiants ne constatent pas autour d'eux d'étudiants fragiles. Il précise que les enseignants ont un rôle à jouer. Il ajoute que certains étudiants vont mal, qu'il ne faut pas se montrer brutal avec eux.

Estelle Nilsson indique qu'un dispositif d'étudiant référent a été mis en place au CROUS. Elle précise que pour beaucoup, la précarité est une précarité psychologique. Elle indique que cela va permettre de faire le relais avec le CROUS sur ces besoins-là.

Laurence Ricq indique que la définition d'étudiants fragiles proposée par l'université inclut beaucoup d'aspects, y compris celui-ci. Elle indique que nous allons utiliser tous les dispositifs possibles pour que les étudiants puissent avoir des moments d'échange et de rencontre.

Jérémy Beaud demande s'il y a des directives données par la présidence aux composantes. Il indique que certains professeurs envoient leurs cours au lieu de les faire en visioconférence, qu'ils ne jouent pas le jeu.

Laurence Ricq lui répond qu'il est difficile de donner des consignes en matière pédagogique. Elle ajoute que l'on sait qu'il y a des difficultés, qu'il faut les faire remonter pour qu'elles puissent être signalées.

Fabrice Mussy indique que cela demande beaucoup d'efforts pour les professeurs de faire des cours en ligne, puisque beaucoup d'entre eux viennent d'une génération où gérer le numérique est difficile.

- Calendrier d'accréditation

Laurence Ricq rappelle qu'il était prévu une nouvelle offre de formation à la rentrée 2023. Elle indique que par courrier du 6 janvier, il a été prévu un report, avec un lancement de campagne en septembre 2021, un dépôt des dossiers en juin 2022, une visite des établissements en avril 2023, un contrat de site le 1^{er} janvier 2024 et une nouvelle offre pour la rentrée 2024.

- Lancement des campagnes des DU, DIU

Laurence Ricq rappelle que l'université a en interne des diplômes universitaires. Elle indique qu'une campagne interne va être lancée prochainement et que la CFVU aura à se prononcer le 8 avril prochain sur cette campagne.

- Lancement de la collecte des calendriers des formations 2021-2022

Laurence Ricq indique que le lancement de la collecte des calendriers des formations 2021-2022 passera en CFVU le 1er juillet.

- Modifications de maquettes

Laurence Ricq ajoute qu'il y aura aussi des modifications de maquettes qui seront soumises à l'approbation de la CFVU le 9 mars. Elle indique qu'un retour sera demandé pour le 19 février.

- Tableau de bord des formations 2019-2020

Laurence Ricq indique que le tableau de bord des formations 2019-2020 est disponible en ligne sur le site de l'université de Franche-Comté dans la rubrique « Enquêtes et Etudes ». (<https://www.univ-fcomte.fr/enquetes-et-etudes-sur-les-etudiants-et-les-formations#.YCPn9ufjKcG>)

- Journées portes ouvertes

Enfin, **Laurence Ricq** rappelle que les journées portes ouvertes se font de façon virtuelle cette année. Elle indique que l'accès aux ressources est possible depuis aujourd'hui et le sera jusqu'au 1er mars, avec des temps forts les 23 et 30 janvier.

2. Approbation des PV du 26 novembre et des 15.12.20

Laurence Ricq rappelle qu'il est nécessaire d'approuver le procès-verbal de la CFVU du 26 novembre 2020, bien qu'il s'agisse d'une séance réalisée avec l'ancienne CFVU.

Après consultation des membres de la commission, les procès-verbaux du 26 novembre 2020 et du 15 décembre 2020 font l'objet de votes séparés.

Laurence Ricq a procédé dans un premier temps au vote pour l'approbation du procès-verbal du 26 novembre 2020.

Vote pour approuver le procès-verbal de la CFVU du 26 novembre 2020 :

MAJORITE DE POUR (24) ET 11 ABSTENTIONS

Laurence Ricq a dans un second temps procédé au vote pour l'approbation des deux procès-verbaux du 15 décembre 2020.

Vote pour approuver les deux procès-verbaux de la CFVU du 15 décembre 2020 :

UNANIMITE POUR

3. Désignation des représentants CFVU aux diverses instances et conseils de l'UFC

Laurence Ricq rappelle qu'il est nécessaire d'élire les représentants CFVU aux diverses instances et conseil de l'université de Franche-Comté (cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

- Commission césure

Laurence Ricq informe les membres que cette commission donne un avis sur toutes les demandes de césure après le responsable de la formation et le directeur de composante. Elle rappelle que le vice-président formation et qu'un vice-président étudiant sont membres de droit.

Laurence Ricq ajoute qu'une partie des dossiers est gérée au fil de l'eau par voie électronique. Il peut y avoir plusieurs commissions par an.

Laurence Ricq indique qu'il faut procéder à la désignation de deux enseignants et d'un personnel BIATSS.

Elodie Belle précise qu'avant, il y avait une ou deux commissions en présentiel qui se tenaient essentiellement en juillet et septembre mais que depuis 2020, cela s'est fait plutôt au fil de l'eau par mail.

Jordan Silve demande s'il est possible aux candidats de communiquer les affiliations syndicales.

Laurence Ricq lui répond que cela est possible. Elle précise qu'il n'y a pas d'exigence de parité pour cette représentation.

Laurence Ricq lance un appel à candidature en séance pour les enseignants.

Deux personnes se portent candidates : il s'agit d'**Emmanuelle Jacquet** et de **Samir Jemeï**.

Laurence Ricq lance un second appel à candidature en séance pour le personnel BIATSS.

Aucune personne ne se porte candidate après ce second appel. **Laurence Ricq** indique que cette place restant vacante, un appel à candidature complémentaire lors de la prochaine séance sera réalisé afin que ce siège soit pourvu par un personnel BIATSS.

Il est procédé à l'élection des enseignants membres de la CFVU pour la commission césure.

Les résultats sont les suivants :

EMMANUELLE JACQUET : 35 VOIX

SAMIR JEMEÏ : 35 VOIX

Emmanuelle Jacquet et **Samir Jemeï** sont élus, à l'unanimité, membres de la commission césure.

- Commission FSDIE (Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes)

Laurence Ricq indique que plusieurs commissions ont lieu chaque année pour étudier les projets d'associations étudiantes et les attributions annuelles des associations étudiantes institutionnelles

Laurence Ricq précise qu'il faut élire quatre étudiants, un enseignant et un personnel BIATSS.

Laurence Ricq lance un premier appel à candidature en séance pour les étudiants.

Après appel à candidature en séance, six étudiants se sont portés candidats : Paul Eschbach, Romain Hassold, Athéna Blanc, Wiam Bama, Jordan Silve et Jérémy Beaud.

Elodie Belle informe les membres de la commission que Baptiste Metivier, absent, avait signalé sa candidature par mail avant la séance, et qu'il est par conséquent également candidat.

Samir Jemeï demande si les étudiants peuvent préciser également leurs composantes.

Il est procédé à l'élection des étudiants membres de la CFVU pour la commission FSDIE.

Les résultats sont les suivants :

PAUL ESCHBACH (BAF - UFR santé) : 15 VOIX

ROMAIN HASSOLD (BAF - UFR Sports) : 20 VOIX

JEREMY BEAUD (UNI - UFR SJPEG) : 15 VOIX

ATHENA BLANC (BAF - UFR Santé) : 20 VOIX

WIAM BAMA (CGT SE- UFR SLHS) : 11 VOIX

JORDAN SILVE (CGT SE - INSPE) : 15 VOIX

BAPTISTE METIVIER (BAF - UFR ST) : 25 VOIX

Romain Hassold, **Athéna Blanc** et **Baptiste Metivier** sont élus membres de la commission FSDIE au premier tour.

Trois candidats étant à égalité pour la quatrième place, un second tour a eu lieu entre **Paul Eschbach**, **Jordan Silve** et **Jérémy Beaud**.

Il est procédé au second tour du scrutin. Les résultats sont les suivants :

PAUL ESCHBACH : 12 VOIX

JORDAN SILVE : 14 VOIX

JEREMY BEAUD : 7 VOIX

Jordan Silve est élu au second tour membre de la commission FSDIE.

Les quatre étudiants élus au sein de la commission FSDIE sont en conséquence **Romain Hassold**, **Athéna Blanc**, **Baptiste Metivier** et **Jordan Silve**.

Laurence Ricq lance un second appel à candidature en séance pour le personnel BIATSS.

Après appel à candidature en séance, **Christine Lopez** se porte candidate.

Laurence Ricq lance un dernier appel à candidature en séance pour l'enseignant.

Aucune personne ne se porte candidate après cet appel. **Laurence Ricq** indique que cette place restant vacante, un appel à candidature complémentaire lors de la prochaine séance sera réalisé afin que ce siège soit pourvu par un enseignant.

Il est procédé à l'élection du personnel BIATSS membre de la CFVU pour la commission FSDIE.

Les résultats sont les suivants :

CHRISTINE LOPEZ : 35 VOIX

Christine Lopez est élue, à l'unanimité, membres de la commission FSDIE.

- Conseil documentaire du SCD (Service commun de la documentation)

Laurence Ricq indique que le conseil se prononce sur le budget, le règlement intérieur, les projets de conventions, etc. qui touchent au réseau des bibliothèques universitaires. Elle précise que ce conseil se réunit deux fois par an.

Laurence Ricq indique qu'il faut élire un étudiant et deux enseignants.

Laurence Ricq lance un premier appel à candidature en séance pour l'étudiant.

Après appel à candidature en séance, **Annabelle Marchal** se porte candidate.

Laurence Ricq lance un second appel à candidature en séance pour les enseignants.

Après appel à candidature en séance, **Mostapha Diss** et **Guy Labarre** se sont portés candidats.

Laurence Ricq soumet au vote ces trois candidatures. Il est procédé à l'élection des membres de la CFVU pour le conseil documentaire du SCD.

Les résultats sont les suivants :

MOSTAPHA DISS : 35 VOIX

GUY LABARRE : 35 VOIX

ANNABELLE MARCHAL : 35 VOIX

Mostapha Diss, **Guy Labarre** et **Annabelle Marchal** sont élus, à l'unanimité, membres du conseil du SCD.

- Commission de la formation permanente

Laurence Ricq indique que la commission définit le plan de formation des enseignants et personnels, traite des demandes de formation hors plan de formation, demande de congé de formation individuel, demande de financements individuels ou de services, etc. Elle précise que cette commission se réunit 1 fois par semestre.

Laurence Ricq indique qu'il convient d'élire trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Laurence Ricq lance un premier appel à candidature en séance pour les membres titulaires.

Après appel à candidature en séance, **Fabrice Mussy** et **Emmanuelle Jacquet** se sont portés candidats.

Elodie Belle informe les membres de la commission que Michel Savaric, absent, avait signalé sa candidature par mail avant la séance, et qu'il est par conséquent également candidat.

Laurence Ricq lance un second appel à candidature en séance pour les membres suppléants.

Après appel à candidature en séance :

- **Pascal Gillon** s'est porté candidat pour la suppléance d'**Emmanuelle Jacquet** ;

- **Patrice Baumann** s'est porté candidat pour la suppléance de **Michel Savaric** ;

- **Christine Lopez** s'est portée candidate pour la suppléance de **Fabrice Mussy**.

Laurence Ricq soumet au vote les candidatures des membres titulaires et suppléants. Il est procédé à l'élection des membres de la CFVU pour la commission de la formation permanente.

Les résultats sont les suivants :

FABRICE MUSSY : 35 VOIX

EMMANUELLE JACQUET : 35 VOIX

MICHEL SAVARIC : 35 VOIX

CHRISTINE LOPEZ : 35 VOIX

PATRICE BAUMANN : 35 VOIX

PASCAL GILLON : 35 VOIX

Fabrice Mussy, Emmanuelle Jacquet et Michel Savaric ont été élus, à l'unanimité, membres titulaires de la commission de la formation permanente.

Christine Lopez, Patrice Baumann et Pascal Gillon ont été élus, à l'unanimité, membres suppléants de la commission de la formation permanente.

- Commission CVEC (Contribution à la vie étudiante et de campus)

Laurence Ricq indique cette commission administre et gère les fonds CVEC. Elle ajoute que plusieurs commissions CVEC ont lieu par an. La prochaine commission se tiendra en février 2021 et la suivante en juin 2021.

Laurence Ricq indique qu'il faut élire deux enseignants, deux étudiants et un personnel BIATSS.

Laurence Ricq ajoute qu'un étudiant représentant des associations institutionnelles doit également être élu. Elle indique que les associations feront directement leurs propositions et que cette candidature sera votée par la CFVU lors de la prochaine séance.

Concernant l'étudiant représentant des associations institutionnelles, **Elodie Belle** précise que la candidature de Samuel Tournier, reçue et transmise aux membres de la commission, n'est pas recevable, puisqu'il s'agit d'un salarié d'une des associations et non d'un étudiant.

Laurence Ricq lance un premier appel à candidature en séance pour les étudiants.

Après appel à candidature en séance, **Audrey Monnier** et **Wiam Bama** se sont portées candidates.

Il est procédé à l'élection des étudiants membres de la CFVU pour la commission CVEC.

Les résultats sont les suivants :

WIAM BAMA : 35 VOIX

AUDREY MONNIER : 35 VOIX

Wiam Bama et **Audrey Monnier** sont élues, à l'unanimité, membres de la commission CVEC.

Laurence Ricq lance un second appel à candidature en séance pour les enseignants.

Après appel à candidature en séance, **Pascal Kamina** et **Pascal Gillon** se sont portés candidats.

Il est procédé à l'élection des enseignants membres de la CFVU pour la commission CVEC.

Les résultats sont les suivants :

PASCAL KAMINA : 35 VOIX

PASCAL GILLON : 35 VOIX

Pascal Kamina et **Pascal Gillon** sont élus, à l'unanimité, membres de la commission CVEC.

Laurence Ricq lance un dernier appel à candidature en séance pour les enseignants.

Après appel à candidature en séance, **Fabrice Mussy** s'est porté candidat.

Il est procédé à l'élection du personnel BIATSS membre de la CFVU pour la commission CVEC.

Les résultats sont les suivants :

FABRICE MUSSY : 35 VOIX

Fabrice Mussy est élu, à l'unanimité, membre de la commission CVEC.

- Commission APA (appel à projets artistiques)

Laurence Ricq indique qu'il n'y a qu'une seule commission par an pour statuer sur les projets reçus dans le cadre de l'appel à projets artistiques (cela représente 10 à 12 dossiers par an à examiner).

Laurence Ricq précise qu'il faut deux membres élus de la CFVU pour cette commission.

Laurence Ricq lance un appel à candidature en séance.

Après appel à candidature en séance, **Patrice Baumann** s'est porté candidat.

Il est procédé à l'élection des membres de la CFVU pour la commission APA.

Les résultats sont les suivants :

PATRICE BAUMANN : 35 VOIX

Patrice Baumann est élu, à l'unanimité, membres de la commission APA.

Jordan Silve indique que l'un de ses amis, absent lors de la séance, est intéressé par cette commission mais n'a pas signifié sa candidature au préalable.

Laurence Ricq lui répond qu'en l'absence de candidature transmise au préalable, la candidature ne peut être prise en compte pour le vote de cette séance. Le vote pour la seconde place est reporté à la prochaine commission. Un appel à candidature complémentaire sera effectué lors de la prochaine séance afin que ce siège soit pourvu.

- Conseil du SUMPPS (Service universitaire de médecine préventive et promotion de la santé)

Laurence Ricq indique que ce conseil délibère sur le budget du service, le règlement intérieur du service, la politique de santé de l'établissement, le rapport annuel du service etc. Elle précise qu'il se réunit au minimum une fois par an.

Laurence Ricq ajoute que la parité est exigée au sein de ce conseil. Elle indique qu'il faut deux enseignants titulaires, un homme et une femme ; deux personnels BIATSS, un homme et une femme ; et un étudiant et une étudiante.

Laurence Ricq lance un premier appel à candidature en séance pour les étudiants.

Après appel à candidature en séance, **Audrey Monnier** et **Wiam Bama se sont** portées candidates.

Elodie Belle informe les membres de la commission que **Baptiste Metivier** et **Léo Gaspari**, absents, avaient signalé leurs candidatures par mail avant la séance, et qu'ils sont par conséquent également candidats.

Il est procédé à l'élection des étudiants membres de la CFVU pour le conseil du SUMPPS.

Les résultats sont les suivants :

BAPTISTE METIVIER : 18 VOIX

WIAM BAMA : 13 VOIX

AUDREY MONNIER : 17 VOIX

LEO GASPARI : 13 VOIX

Audrey Monnier et **Baptiste Metivier** sont élus membres du conseil du SUMPPS.

Laurence Ricq lance un second appel à candidature en séance pour les enseignants.

Après appel à candidature en séance, **Anne-Lise Cochard** s'est portée candidate.

Il est procédé à l'élection des membres enseignants de la CFVU pour le conseil du SUMPPS.

Les résultats sont les suivants :

ANNE-LISE COCHARD : 34 VOIX

Anne-Lise Cochard est élue, à l'unanimité, membre du conseil du SUMPPS.

Laurence Ricq indique que la seconde place restant vacante, un appel à candidature complémentaire lors de la prochaine séance sera réalisé afin que ce siège soit pourvu par un enseignant.

Laurence Ricq lance un dernier appel à candidature en séance pour les personnels BIATSS.

Après appel à candidature en séance, **Christine Lopez** et **Fabrice MUSSY** se sont portés candidats.

Il est procédé à l'élection des personnels BIATSS membres de la CFVU pour le conseil du SUMPPS.

Les résultats sont les suivants :

CHRISTINE LOPEZ : 34 VOIX

FABRICE MUSSY : 34 VOIX

Christine Lopez et **Fabrice Mussy** sont élus, à l'unanimité, membre du conseil du SUMPPS.

- Commission césure : élection complémentaire du personnel BIATSS

Laurence Ricq revient sur la place vacante au sein de la commission césure. **Patrice Baumann** se porte finalement candidat pour la place du personnel BIATSS au sein de la commission césure.

Il est en conséquence procédé à l'élection du personnel BIATSS membre de la CFVU pour la commission césure.

Les résultats sont les suivants :

PATRICE BAUMANN : 34 VOIX

Patrice Baumann est élu, à l'unanimité, membre de la commission césure.

Laurence Ricq indique que l'appel à candidature complémentaire évoqué précédemment n'aura finalement pas lieu, la place ayant été pourvue.

- Conseil stratégique du SUP FC (Service universitaire de pédagogie pour les formations et la certification de l'université de Franche-Comté)

Laurence Ricq indique que le conseil stratégique approuve le programme général des actions correspondant aux missions en en contrôle l'exécution. Il arrête le projet de budget et le soumet à l'approbation du Conseil d'Administration de l'université de Franche-Comté. Elle précise que ce conseil se réunit au moins deux fois par an.

Laurence Ricq indique qu'un étudiant et un enseignant doivent être élus.

Laurence Ricq lance un premier appel à candidature en séance pour les étudiants.

Après appel à candidature en séance, **Romain Hassold**, **Jérémy Beaud** et **Wiam Bama** se sont portés candidats.

Il est procédé à l'élection des étudiants membres de la CFVU pour le conseil stratégique du SUP FC.

Les résultats sont les suivants :

WIAM BAMA : 7 VOIX

ROMAIN HASSOLD : 13 VOIX

JEREMY BEAUD : 9 VOIX

Romain Hassold est élu membre du conseil stratégique du SUP FC.

Laurence Ricq lance un second appel à candidature en séance pour les enseignants.

Après appel à candidature en séance, **Pascal Gillon** s'est porté candidat.

Il est procédé à l'élection du membre enseignant de la CFVU pour le conseil stratégique du SUP FC.

Les résultats sont les suivants :

PASCAL GILLON : 34 VOIX

Pascal Gillon est élu, à l'unanimité, membre du conseil stratégique du SUP FC.

- Conseil de gestion du CLA (Centre de linguistique appliquée)

Laurence Ricq indique que le conseil veille au bon fonctionnement du CLA (budget, programme général d'activités, projets de convention, etc) et se réunit régulièrement au cours de l'année.

Laurence Ricq indique qu'un enseignant doit être élu au sein de ce conseil.

Laurence Ricq lance un appel à candidature en séance pour cette place.

Après appel à candidature en séance, **Pascal Gillon** s'est porté candidat.

Il est procédé à l'élection du membre enseignant de la CFVU pour le conseil de gestion du CLA.

Les résultats sont les suivants :

PASCAL GILLON : 34 VOIX

Pascal Gillon est élu, à l'unanimité, membre du conseil de gestion du CLA.

A l'issue de l'ensemble des opérations électorales, **Athéna Blanc** indique, concernant les élus étudiants de la commission FSDIE, que deux étudiants qui viennent du conseil d'administration doivent être normalement élus, mais que cela n'a jamais été fait auparavant.

Laurence Ricq indique que cela sera mis à l'ordre du jour d'un futur conseil d'administration et que cette élection leur sera rappelé.

4. Création d'un double-diplôme pour la licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales parcours formation franco-italienne en partenariat avec l'université de Bergame

Julia Wyssling, chargée de coopération européenne à la DRIF, prend la parole pour présenter le projet (*cf Erreur ! Source du renvoi introuvable.*). Elle précise d'abord que ce diplôme s'inscrit dans la continuité de trois autres doubles-diplômes européens existants à l'université de Franche-Comté, qui sont ceux en partenariat avec les universités de Pavie, Trente et Wuppertal.

Julia Wyssling indique que **Michel Pretalli** est le coordinateur de ce double diplôme. Elle indique qu'il ne pouvait pas être présent à cette séance mais a souhaité qu'elle relaie sa parole. **Julia Wyssling** a lu les mots laissés par **Michel Pretalli**, qui sont les suivants :

« Mesdames, Messieurs,

Je m'excuse de ne pas pouvoir présenter moi-même ce projet qui me tient particulièrement à cœur et je remercie sincèrement Julia Wyssling, chargée de coopération européenne à la DRIF, d'avoir proposé de relayer ma parole devant vous aujourd'hui.

L'accord de bi-diplomation avec l'Université de Bergame que nous soumettons aujourd'hui à votre approbation est le fruit d'un long travail entamé dans un premier temps avec l'Université de Pavie puis, en raison de difficultés à élaborer un programme d'étude satisfaisant, avec Bergame.

Bergame est une ville du nord de l'Italie (aux marges des Préalpes, à une cinquantaine de km de Milan), très riche du point de vue historique et culturel, de dimension comparable avec Besançon et facilement accessible en train ou en avion : une destination idéale pour nos étudiants.

L'accord concerne, pour l'UFC, la formation LLCER Italien et, pour Bergame, 3 parcours de formation de Laurea centrés autour de l'enseignement des langues étrangères.

Sans rentrer dans les détails de son fonctionnement, l'accord prévoit que les étudiants sélectionnés passent la 3ème année de leur formation dans l'Université partenaire, en suivant un programme d'étude élaboré spécifiquement, et qu'ils obtiennent au terme de celle-ci le diplôme de licence et son équivalent italien (la laurea triennale), après validation par un jury composé d'enseignants des 2

universités.

L'obtention de ces deux diplômes assurera aux étudiants l'opportunité d'envisager beaucoup plus facilement leur avenir universitaire ou professionnel dans les deux pays plutôt que dans leur seul pays d'origine. Or, c'est là une envie souvent exprimée par nos étudiants de langues étrangères que celle de se lancer dans une expérience dans le pays qu'ils étudient, une expérience au regard de laquelle un "simple" séjour Erasmus – bien que toujours très apprécié – n'est pas toujours suffisant. Notre initiative voulait en premier lieu répondre à cette attente : offrir à nos étudiants une solution qui facilite la réalisation d'un projet ambitieux de poursuite d'étude ou d'insertion professionnelle qui participe, dans bien des cas, d'un véritable choix de vie.

De fait, l'objectif que nous visons en premier lieu est celui d'offrir aux étudiants (de l'UFC mais aussi de l'UniBG) l'opportunité d'une expérience de formation à l'étranger ainsi que des horizons plus vastes pour la poursuite de leur parcours.

À terme, nous misons en outre sur une stabilisation du flux d'étudiants pour nos formations italianisantes de 2nd et 3ème cycle à l'UFC, notamment grâce à l'apport des étudiants en provenance de l'étranger : depuis plusieurs années, les étudiants italiens sont nombreux à venir en France pour poursuivre leurs études (Master, préparation des concours de l'enseignement pour l'Italien; doctorat) et nous espérons en accueillir plus facilement dans notre université grâce à cet accord.

Plus généralement, il s'agit d'augmenter le rayonnement international de notre université. Du reste, cet accord de double-licence constituera, nous l'espérons, une base pour des développements et des collaborations ultérieures (pédagogiques – avec l'implication d'autres disciplines / d'autres niveaux de formation – mais aussi scientifiques).

Je ne peux malheureusement pas répondre aux questions que vous vous posez peut-être, aussi, j'espère que cette brève présentation aura été claire. Dans l'espoir que ce projet reçoive votre approbation, je vous remercie pour votre attention et vous présente mes salutations respectueuses.

Michel Pretalli »

Laurence Ricq indique que l'approbation de la création de ce nouveau double diplôme doit être soumise au vote.

Vote pour approuver la création d'un double-diplôme pour la licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales parcours formation franco-italienne en partenariat avec l'université de Bergame :

UNANIMITE POUR

5. Accord-cadre entre l'Università degli Studi di Bergamo et l'Université de Franche-Comté

Julia Wyssling intervient à nouveau et présente l'accord cadre (*cf. Erreur ! Source du renvoi introuvable.*).

Laurence Ricq précise que l'accord entre les deux institutions vise à développer la collaboration entre l'Università degli Studi di Bergamo et l'Université de Franche-Comté, dans les domaines de formations et /ou de recherche déclarés d'intérêt commun par les deux parties.

Laurence Ricq précise que les deux institutions s'engagent à promouvoir et développer :

- les échanges de personnels dans des programmes d'intérêt commun ;
- les échanges d'étudiants dans des programmes d'intérêt commun ;
- la collaboration dans les domaines de l'enseignement, de la recherche et développement ainsi que de l'expertise ;
- les échanges de documentation universitaire ;
- des activités culturelles et intellectuelles au bénéfice des personnels et des étudiants des deux institutions.

Laurence Ricq indique que l'approbation de l'accord cadre doit être soumise au vote.

Vote pour approuver l'accord cadre entre l'Università degli Studi di Bergamo et l'Université de Franche-Comté :

UNANIMITE POUR

L'intervenant du point 6 à l'ordre du jour n'étant pas arrivé, ce point est mis de côté. **Laurence Ricq** propose de passer aux points 7, 9 puis 8 prévus à l'ordre du jour, les intervenants étant présents.

6. Vie étudiante

- a. Charte de labellisation des associations étudiantes et institutionnelles reconnues par l'université de Franche-Comté

Laurence Ricq indique qu'il s'agit de valider des modifications du précédent texte qui avait été validé en CFVU du 29 janvier 2018.

Lucas Barraux, directeur du BVE, intervient pour présenter cette charte (*cf. Erreur ! Source du renvoi introuvable.*).

Il indique notamment que cette charte a pour but d'engager les deux parties à l'année. Il précise que pour cette année, le format a été modifié.

Lucas Barraux explique que suite à un audit des associations, certains points ont été ajoutés, comme la signature tout en bas. Il précise qu'il est demandé chaque année de mettre à jour les contacts et les données de l'association. Il indique qu'il s'agit d'un travail mis en place avec les anciens vices présidents étudiants.

Athéna Blanc ajoute qu'une mention concernant les données personnelles a été ajoutée dans la charte. Elle précise que l'utilisation de ces données n'est pas à des fins commerciales, mais que ça peut être par exemple pour l'ARS si elle demande des coordonnées.

Vote pour approuver la charte de labellisation des associations étudiantes et institutionnelles reconnues par l'université de Franche-Comté :

MAJORITE DE POUR (30) ET 4 ABSTENTIONS

- b. Présentation du projet de mutualisation du matériel BVE (Bureau de la vie étudiante)

Lucas Barraux présente le projet de mutualisation du matériel du BVE (*cf. Erreur ! Source du renvoi introuvable.*).

Il indique qu'un nouveau poste a été créé avec notamment pour mission de mutualiser le matériel, avec une première phase de constat. Cette analyse a révélé que du matériel tel que des écocupes ou du matériel audio était souvent utilisé par les associations étudiantes. On s'est donc rendu compte que tant le BVE que les associations étudiantes pouvaient faire des économies.

Il indique que désormais, toutes les associations labélisées peuvent mutualiser leurs matériels. Le matériel pourra donc être réutilisé d'une association à l'autre. Il ajoute que ce dispositif sera réellement mis en place quand la situation sera redevenue normale.

Athéna Blanc lui demande si l'achat de 7 500 écocupes et d'un lave-vaisselle n'est pas trop compliqué en termes de logistique.

Lucas Barraux lui répond que c'est le rôle de la personne nouvellement embauchée, qui doit gérer cela, veiller à une bonne désinfection des écocupes, etc.

Athéna Blanc indique que quand les écocupes seront prêtées pour un événement, il y aura de la perte car il y a toujours des gens qui repartent avec.

Lucas Barraux lui répond que la question d'un quota de perte a effectivement été évoquée, qui a été fixé de 15 à 20% par manifestation. Il précise que cela ne sera pas impacté aux associations qui l'utilisent.

Christine Lopez demande comment cela va se passer avec le nord Franche Comté.

Lucas Barraux lui répond qu'une deuxième phase impliquera l'intégration du nord Franche-Comté. Une fois que le recensement sera effectué, le nord Franche-Comté sera développé.

Wiam Bama demande quel est le coût global des achats.

Lucas Barraux lui répond que le coût global est de 6 000 euros pour les écocupes et le lave-vaisselle. Il précise qu'il ne s'agit que d'un devis pour le moment, puisqu'il faut la validation préalable de la CFVU.

Athéna Blanc demande, concernant le matériel audio et vidéo, si un devis a été réalisé.

Lucas Barraux lui répond qu'il s'agira d'un réassort futur, avec un réassort progressif selon les besoins.

7. Renouvellement d'accréditation du CMI information communication

Laurence Ricq rappelle que les 9 CMI à l'université de Franche-Comté sont une particularité de notre offre de formation.

Maxime Jacquot, responsable de l'inter-CMI de l'université de Franche-Comté, présente la demande de renouvellement d'accréditation (*cf. Erreur ! Source du renvoi introuvable.*).

Il rappelle qu'un CMI est un parcours de licence intégré en 5 ans. Il précise que l'université de Franche-Comté en propose 9 depuis 2019. Il ajoute que le processus demande que l'université et ses instances valident la demande de ré accréditation. **Maxime Jacquot** indique que dans les calendriers d'accréditation, le CMI information communication arrive au terme des 5 ans.

Laurence Ricq soumet au vote un avis favorable au renouvellement d'accréditation du CMI information-communication.

Vote pour émettre un avis favorable au renouvellement d'accréditation du CMI information-communication :

UNANIMITE POUR

8. Présentation : missions du service Orientation Stage-Emploi

Karin Monnier-Jobé, directrice du service Orientation Stage Emploi (OSE), intervient pour présenter le service (*cf. Erreur ! Source du renvoi introuvable.*).

Elle indique notamment que le service OSE a été très agile pour la période Covid, puisque toutes les actions du service ont pu se dérouler à distance. Elle indique également que le service OSE accueille tout public, y compris des lycéens.

Karin Monnier-Jobé précise, concernant le volet orientation, qu'il y a notamment les journées portes ouvertes et les salons. Le service OSE a parmi ces missions celle de faire le lien avec les académies et les lycées.

En termes de communication, **Karin Monnier-Jobé** précise qu'il y a une lettre de l'université qui informe tous les six mois des actions du service. Il y a aussi un guide qui s'appelle « choisir l'université de Franche-Comté ».

Elle ajoute qu'il s'agit aujourd'hui du premier jour du salon de l'étudiant, en même temps que les journées portes ouvertes. Elle rappelle que les deux temps forts des portes ouvertes seront les 23 et 30 janvier.

Laurence Ricq propose de revenir au point 6 à l'ordre du jour, l'intervenant étant arrivé.

9. Présentation : le CLA (Centre de linguistique appliquée) en chiffres

Emmanuelle Micallef, responsable des services administratifs au CLA, intervient pour présenter le CLA (*cf. Erreur ! Source du renvoi introuvable.*).

Elle rappelle notamment que le CLA est un centre ouvert sur l'international avec un centre sur l'expertise. Elle précise également que le CLA dispose du label qualité FLE, qui est un label délivré par 3 ministères : celui de l'éducation nationale, celui de la culture et celui des affaires étrangères. Elle

ajoute qu'à compter de février, un nouveau cours sera dispensé au CLA, qui est celui de la langue des signes.

Emmanuelle Micallef indique que le CLA a été proactif pendant le Covid pour rebondir suite à la fermeture liée au contexte sanitaire. Elle précise cependant qu'un tiers seulement des effectifs était inscrit à la rentrée 2020.

Samir Jemeï ajoute à la présentation d'**Emmanuelle Micallef** que le CLA permet d'avoir une visibilité internationale très importante. Il précise que le CLA met beaucoup d'actions en place et qu'il est très important de soutenir ces actions pour l'internationalisation de notre université.

Pascal Gillon indique quant à lui qu'il s'agit d'un très bel outil pour accueillir les étudiants étrangers et les insérer. Il indique que lorsque l'on reçoit des étudiants en composante, il leur faut un niveau de français minimum et que le CLA peut les aider à cela.

10. UE libres : créations, modifications et réouvertures 2020-2021

Laurence Ricq rappelle que de manière générale, les UEL sont proposées à la création, modification, réouverture ou suppression une fois par an, aux environs de juin ou juillet. Elle indique qu'à titre exceptionnel, nous avons des demandes provenant de l'UPFR Sports pour une mise en œuvre dès le semestre 2, pour répondre aux besoins des étudiants de faire du sport et rompre l'isolement en cette période sanitaire compliquée (cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Laurence Ricq indique que les demandes de création, de modification et de réouverture sont les suivantes :

- 7 demandes de création : en futsal, activités physiques de pleine nature, ski nordique niveau 1, handball pratique de découverte, Hiit, musculation (cuisse abdos fesses) et en musculation niveau 1
- 2 demandes de modification : en football et en golf
- 2 demandes de réouverture : en basket-ball et en volley-ball sur les fondamentaux collectifs

Laurence Ricq indique que **Nicolas Delattre** devait être présent pour présenter ce point mais qu'une impossibilité personnelle ne lui a pas permis de venir.

Vote pour approuver les demandes de création, de modification et de réouverture d'UEL :

UNANIMITE POUR

Laurence Ricq indique que la modification du programme campus sport, ajoutée à l'ordre du jour en début de séance, doit également être approuvée (cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Elle précise que l'ensemble des mesures gouvernementales relatifs au Covid conduit à une modification du programme campus sport. L'offre campus sport doit s'adapter aux conditions sanitaires.

Vote pour approuver l'adaptation de l'offre campus sport aux conditions sanitaires :

UNANIMITE POUR

11. Bilan des formations universitaires professionnalisantes (FUP) 2019-2020

Laurence Ricq précise que les FUP sont des formations courtes professionnalisantes ouvertes aux salariés. Elle précise que ces formations sont gérées par le service de formation continue et alternance. Elle rappelle que la formation continue et l'alternance à l'université de Franche-Comté représentent plus de 1 000 stagiaires et plus de 800 alternants (apprentissage et contrat de professionnalisation) (cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Laurence Ricq indique que l'offre inclut la reprise d'étude, la VAE, les DU et DIU, l'alternance et les formations courtes dites FUP.

Laurence Ricq précise qu'il y a de nombreuses FUP en santé et au centre de simulation.

Laurence Ricq indique que 19 formations ont eu lieu en 2019-2020, contre 27 l'année précédente. Elle ajoute que cela représente 218 inscrits. Elle précise que ces formations ne donnent pas lieu à un diplôme mais à une attestation de fin de formation.

Laurence Ricq indique qu'il y a une diminution par rapport à l'année précédente à cause du Covid.

Guy Labarre demande ce que signifie « NR » dans le tableau.

Laurence Ricq lui répond que cela signifie « non requis ». Elle précise que c'est souvent par sollicitation que les composantes entreprennent une formation et que ce n'est pas toujours les mêmes qui en font.

Vote pour approuver le bilan des formations universitaires professionnalisantes 2019-2020 :

UNANIMITE POUR

12. Adaptation au DEUST Théâtre des Modalités d'admission aux formations préparant au DEUST validées en CFVU du 26-11-2020 et CA du 14-12-2020

Elodie Belle indique que normalement, toutes les capacités ont été validées au mois de novembre du fait des dates imposées par Parcoursup et le portail master.

Elle explique que le DEUST théâtre a une dérogation cette année avec la tenue d'un jury en juin. En accord avec le rectorat et le ministère, le recrutement du DEUST théâtre se fera de manière exceptionnelle en dehors de Parcoursup cette année. Il y avait une incompatibilité de calendrier entre Parcoursup et ce qu'avait prévu les responsables de formation du DEUST. Les épreuves seront adaptées si la situation sanitaire ne permet pas les auditions souhaitées (*cf. Erreur ! Source du renvoi introuvable.*).

Vote pour approuver l'adaptation au DEUST théâtre des modalités d'admission aux formations préparant au DEUST validées en CFVU du 26-11-2020 et CA du 14-12-2020 :

MAJORITE POUR (28) ET 6 ABSTENTIONS

13. Dates de recrutement du Diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée pour la rentrée 2021

Laurence Ricq indique qu'il s'agit de valider les dates d'ouverture et de fermeture de la campagne de recrutement du diplôme d'état d'infirmier en pratique avancée (DE IPA) pour la rentrée 2021 (première et seconde année). Elle rappelle que la CFVU a déjà validé en novembre dernier les modalités de recrutement mais qu'il manquait le calendrier (*cf. Erreur ! Source du renvoi introuvable.*).

Vote pour approuver les dates de recrutement du diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée pour la rentrée 2021 :

UNANIMITE POUR

14. Scolarité

a. Bornes de l'année 2021-2022

Laurence Treps intervient sur ce point (*cf. Erreur ! Source du renvoi introuvable.*).

Elle indique que chaque année, on arrête des bornes de l'année universitaire. Elle précise que cela est prévu par le code de l'éducation. **Laurence Treps** indique que l'année universitaire est de 12 mois. Pour l'année universitaire 2021-2022, les bornes seraient du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022. **Laurence Treps** précise que l'année doit être de 10 mois minimum pour ouvrir droit aux bourses, et de 12 mois maximum au regard de l'inspection du travail. Tout doit normalement rentrer dans cette période, y compris les stages. La tenue des stages dans cette période est importante car cela permet la couverture accident du travail.

Laurence Ricq indique que l'année dernière, une prolongation a été obtenue à cause du Covid mais que cela était exceptionnel.

Romain Hassold indique qu'en STAPS, dans certaines mentions, on demande aux étudiants de venir avant le 1^{er} septembre.

Elodie Belle lui répond que s'il s'agit d'une réunion pédagogique telle qu'une réunion de rentrée, cela n'est pas un problème, mais que les cours ne peuvent avoir lieu avant la date arrêtée. **Elodie Belle** précise toutefois que l'année dernière, la date de début de l'année universitaire était le 31 août, et que cela dépend donc aussi des années.

Athéna Blanc indique qu'en santé, les stages commencent avant cette date.

Laurence Treps lui répond qu'il existe une exception pour les stages des diplômés d'Etat de santé, qui sont couverts autrement. Elle ajoute concernant les STAPS qu'il ne faut pas faire pratiquer d'activités sportives avant le 1^{er} septembre.

Vote pour approuver les bornes de l'année universitaire 2021-2022 :

UNANIMITE POUR

b. Vacances universitaires 2021-2022

Laurence Ricq propose de décaler ce vote car l'université de Franche-Comté souhaite être sur les mêmes vacances que l'université de Bourgogne, et après consultation, ils souhaitent échanger de ce point avec leurs équipes début février. **Laurence Ricq** précise que nous alignerons nos vacances sur les leurs. Elle indique que cela est plus cohérent notamment pour les diplômés co accrédités. **Laurence Ricq** indique que ce point sera donc voté à CFVU de février.

15. Questions diverses

Laurence Ricq indique que la règle de compensation en LAS et PASS, ajouté à l'ordre du jour en début de séance, doit être approuvée (*cf. Erreur ! Source du renvoi introuvable.*).

Laurence Ricq rappelle que les M3C doivent être votées plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement et qu'elles ne peuvent être modifiées en cours d'année. **Laurence Ricq** indique que ce texte général est applicable aux formations de santé. Ainsi, les règles relatives à la compensation ne peuvent donc être modifiées en cours d'année même dans un sens plus favorables aux étudiants, surtout qu'en l'espèce il s'agit d'un concours et que les étudiants sont en concurrence les uns avec les autres.

Laurence Ricq précise que les seules modifications possibles des M3C peuvent se faire dans le cadre de l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie du covid-19, c'est à dire "dans la mesure où elles sont nécessaires pour faire face aux conséquences de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation", en respectant strictement le principe d'égalité entre les étudiants. **Laurence Ricq** indique qu'il s'agit ici d'apporter des précisions qui rendent possible une compensation dans un cas particulier qui n'est pas évoquée dans les M3C.

Laurence Ricq rappelle qu'à l'issue du jury pour l'accès aux études de santé, les étudiants (PASS et LAS) sont classés au regard de leur moyenne générale obtenue avec compensation entre les différentes UE du semestre 1 et du semestre 2 (y compris pour ce qui concerne les UE des options disciplinaires avec la prise en compte des notes pondérées par déciles) et au regard des coefficients définis pour chaque filière choisie (c'est ce qui est déjà écrit dans les M3C). Mais il est aussi indiqué dans les M3C qu'il faut valider sa mineure ou majeure disciplinaire sans compensation pour passer en deuxième année. Il faudrait préciser que cette obligation est levée pour les étudiants PASS et LAS classés en rang utile pour le passage en deuxième année de santé.

Laurence Ricq indique que la proposition soumise au vote consisterait à indiquer que les étudiants qui seraient reçus en santé d'après leur classement (les étudiants "directement admis" mais aussi ceux reçus après l'oral) peuvent valider 60 ECTS par compensation entre les épreuves santé et les épreuves disciplinaires et entre le premier et deuxième semestre.

Laurence Ricq précise que l'idée est de ne pas exclure dès janvier des étudiants ayant eu une note inférieure à 10 en mineure, tout comme un étudiant ayant eu une note inférieure à 10 en UE3 (ils sont nombreux) ne sont pas exclus de la possibilité d'un classement en rang utile

Laurence Ricq ajoute que la possibilité qu'un étudiant n'ait pas sa moyenne dans la mineure (PASS) ou majeure (LAS) disciplinaire tout en étant bien classé est un peu théorique car si l'étudiant est bien classé il doit avoir la moyenne (car le classement après les épreuves écrites prend en compte cette

note). Mais ne pas prendre cette mesure mettrait hors-jeu définitivement dès le 1er semestre les étudiants PASS ou LAS qui n'auraient pas la moyenne dans leur mineure ou majeure disciplinaire. Ils seraient complètement découragés et mis « hors circuit » en milieu d'année. Avec cette précision ils peuvent espérer se rattraper au deuxième semestre.

Emmanuelle Jacquet demande si cela signifie qu'ils ne peuvent pas rejoindre la licence de LAS actuellement.

Laurence Ricq lui confirme que c'est bien cela. Elle indique qu'on veut pouvoir lever cette disposition bloquante, qui rendait l'accès en licence compliqué.

Emmanuelle Jacquet lui demande si la compensation est entre majeure et mineure et entre semestre.

Laurence Ricq lui répond que ces deux compensations seraient possibles.

Christine Lopez rappelle que certaines composantes ont la mineure santé en plus, et que ceux-ci intègrent la validation des crédits sur la LAS. Elle indique que pour pouvoir compenser, il faudra au moins avoir 10. Les crédits de la mineure santé vont donc monter.

Hadrien Karneth demande si cela ne devait pas dans tous les cas être intégré, et ne pas se rajouter au reste.

Elodie Belle lui répond que le ministère ne pensait pas que cela pouvait être intégré, mais que les textes étaient flous et qu'en conséquence, le ministère a fait évoluer sa position sur la question. Elle précise que comme cela était nouveau et qu'il fallait mettre en place les LAS, on a laissé les deux cas de figure possible. L'idée est d'harmoniser par la suite, mais cette année est celle de mise en place de la réforme.

Laurence Ricq précise que l'idée de ces compensations est que les étudiants n'abandonnent pas.

Nadine Magy-Bertrand indique qu'il est vrai qu'avec le Covid, il y a eu des difficultés avec les étudiants, mais que certains enseignants y sont allés fort sur les sujets également.

Emmanuelle Jacquet indique que le risque avec ces compensations est de se retrouver avec des étudiants en deuxième année de licence mineure qui auront pas du tout les prérequis pour suivre la deuxième année. Elle indique que cette modification va les faire passer mais ne les aidera pas l'année suivante.

Laurence Ricq concède qu'effectivement, ils pourraient être en difficulté l'année suivante.

Audrey Monnier revient sur résultats globalement faibles en LAS et PASS, et précise que la mineure devait représenter une mineure partie de l'emploi du temps et non une majeure partie. Elle précise que ce qu'il s'est passé, c'est que pour beaucoup des LAS, ils avaient une licence classique et la mineure en plus. Ils se sont donc retrouvés avec des volumes horaires énormes.

Laurence Ricq indique que l'université a conscience de cela. Elle indique qu'une commission avec un référent LAS sera réunie pour traiter ces sujets-là prochainement. Elle précise que les constats apparaissent au fur et à mesure.

Pascal Gillon demande si ces compensations sont soumises au vote que pour cette année.

Laurence Ricq lui répond que c'est effectivement le cas, que le but est d'harmoniser par la suite pour l'année prochaine.

Romain Hassold demande ce qui va compenser exactement.

Elodie Belle lui répond que ce sera d'abord la majeure et la mineure sur chaque semestre et ensuite les semestres entre eux.

Athéna Blanc indique qu'il faudra avoir une vigilance sur ces étudiants qui ont compensé mais qui risquent de se retrouver perdus et de décrocher en deuxième année.

Pascal Gillon indique qu'il faudrait effectivement prévoir dès maintenant un suivi pour les notes, pour que pour les étudiants ayant des notes très faibles soient recensés et suivis par la suite.

Laurence Ricq indique que cela pourrait être effectivement une solution mais cela sera possible uniquement sur la base du volontariat de l'étudiant.

Romain Hassold demande si tout le monde compense ou certains étudiants seulement.

Elodie Belle lui répond que cela concerne tout le monde mais que cela n'a d'intérêt que pour ceux qui pourraient valider avec cette compensation.

Athéna Blanc demande si les étudiants qui vont passer en deuxième année de santé pourront passer en ayant compensé. Elle précise que les années suivantes, il n'y a pas de compensation possible en santé.

Laurence Ricq lui confirme que c'est le cas.

Jordan Silve demande qui va communiquer à ce sujet.

Elodie Belle lui répond que les enseignants vont communiquer auprès des étudiants.

Audrey Monnier indique que les étudiants qui ont beaucoup travaillé sur la majeure et sur la mineure vont être défavorisés.

Laurence Ricq lui indique qu'ils ne seront pas désavantagés, que les étudiants seront sur un même pied d'égalité. Elle rappelle que l'idée de cette compensation est d'inciter les étudiants à s'accrocher cette année.

Vote pour approuver les règles de compensation en LAS et en PASS :

MAJORITE POUR (33) ET 1 ABSTENTION

Emmanuelle Jacquet demande si le classement pour passer en deuxième année de santé tient compte ou non de la première chance et de la deuxième chance.

Elodie Belle lui répond que la seconde chance est prise en compte au premier semestre mais ensuite, au second semestre, seule la première chance est prise en compte.

Christine Lopez répond avoir entendu autre chose, que ce point reste à éclaircir. Les composantes n'ont pas toutes le même discours.

Elodie Belle répond qu'il s'agit effectivement d'un point à éclaircir, qu'elle va renseigner à ce sujet.

Laurence Ricq lève la séance à 17 heures 58 minutes.